



MD.

BEGLES, le 6 août 2013

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2013**

**Étaient présents** : M. MAMERE, Mme BOUDINEAU, M. JOANDET, Mme FORET-POUGNET, M. RAYNAUD, Mme FEDOU, M. PEREZ, Mme LUCBERNET, M. SURLEVE-BAZEILLE, Mme BUISSON, MM. DUBOST, DANE, MERCIER, Mme ROUSSELI, MM. VIVANT, LABARTHE, Mme LE GUEN, MM. KAMAYENWODE, LABADIE, Mme CAMI, M. ROSSIGNOL-PUECH, Mme HAMMI, M. BEER DEMANDER, Mme PILLET.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme CABRERA à M. SURLEVE-BAZEILLE  
M. BEZIADE à M. DUBOST  
Mme GARNET à Mme ROUSSELI  
Mme BENJELLOUN-TOUMI à M. MAMERE  
Mme HEGOBURU à M. JOANDET  
Mme ABRIBAT à M. RAYNAUD

**Absents** : Mmes CABEZA, TEXIER, M. NDIAYE, Mmes FRAU, BAUDRAIS (à partir de la délibération N° 3).

**Secrétaire de la séance** : Mme ROUSSELI

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2012 À LA COLLECTIVITÉ PAR LA S.A.E.M.C.I.B.-AMÉNAGEUR**

Le Conseil approuve le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité présenté par la S.A.E.M.C.I.B. pour l'année 2012 ainsi que le projet d'avenant n° 5 entre la S.A.E.M.C.I.B. et la Ville portant réactualisation de la participation de la Ville et son échéancier selon le bilan prévisionnel réajusté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 5 ABSTENTIONS**

**2. AUTORISATION DE VENDRE L'ENSEMBLE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA VILLE DANS LA SAEMCIB (Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles) ET AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE ET CONVENTIONS ANNEXES**

Il est décidé d'autoriser la cession de l'ensemble des actions détenues par la Ville dans la SAEMCIB au prix de 16,5 millions d'euros assortie du remboursement dans les 6 mois suivant la date de la signature de l'acte définitif des 5 millions d'avance de trésorerie ainsi que le principe de vente à hauteur de 5 millions d'euros des terrains d'assiette de la résidence Maye de Bernet. M. le Maire ou Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe sont autorisés à signer le protocole et les divers actes y afférents :

- Le contrat de cession de l'ensemble des actions détenues par la Ville dans la SAEMCIB et ses annexes concernant le personnel, les locataires et la poursuite de l'Opération de Renouvellement Urbain
- Le contrat de garantie
- Le sixième avenant à la CPA et la convention de réservation de logements locatifs sociaux ou intermédiaires.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 5 CONTRE**

**3. PROROGATION DU DÉLAI DE REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE À LA S.A.E.M.C.I.B. DANS LE CADRE DE LA CONVOCATION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT**

Afin de ne pas obérer ses capacités en matière de trésorerie, le délai de remboursement de la S.A.E.M.C.I.B. à la Ville est prorogé au 31 décembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**4. PROTOCOLE PARTENARIAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CITÉ NUMÉRIQUE SUR L'ANCIEN CENTRE DE TRI POSTAL JEAN-JACQUES BOSCH À BEGLES**

Afin que la Ville puisse prendre toute sa place dans ce projet qui constituera un facteur de développement économique et urbain de notre territoire au sein de l'agglomération bordelaise, les conditions générales du protocole partenarial sont approuvées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**5. VENTE D'UN TERRAIN RUE ALEXIS CAPELLE (CHAPELLE SAINT-MAURICE)**

Il est décidé de céder à la Société ICADE la parcelle AE 367, d'une surface de 4.658 m<sup>2</sup>, au prix de 1.482.440 € afin de développer une offre de service à destination des séniors.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**6. LES HAUTS PLATEAUX – CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT VERTICAL - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

Le Conseil acte les objectifs de ce projet et décide d'accompagner la réalisation de ce lotissement vertical qui se présente comme un ensemble de plateaux superposés destinés à être divisés et cédés à bâtir.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 29 VOIX POUR – 1 CONTRE**

**7. CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA PETITE ENFANCE**

Il est décidé de créer un Conseil Consultatif de la Petite Enfance qui sera présidé par l'Adjoint au Maire en charge du secteur et qui sera composé comme suit :

**ELUS :**

- L'Adjoint délégué à l'éducation, l'enfance et à la cuisine centrale
- L'Adjointe déléguée à l'action économique, l'emploi, la formation et l'insertion
- L'Adjoint délégué à l'action sociale et au logement
- L'Adjointe déléguée à la culture
- La Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance
- Deux conseillers municipaux représentant l'opposition

**PARTENAIRES :**

- Un représentant de la C.A.F.
- Un représentant de la P.M.I.
- Un représentant de l'Association S.A.G.E.
- Un représentant de la Fondation Bagatelle
- Deux assistantes maternelles indépendantes désignées pas le Maire

**PARENTS :**

- Deux représentants des parents usagers des crèches municipales élus par leurs pairs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**8. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU STADE ANDRÉ MOGA À DESTINATION DE L'UNION BORDEAUX-BÈGLES CLUB DE RUGBY PROFESSIONNEL DU TOP 14**

Le Conseil décide d'engager une étude juridique et économique visant à la rénovation et l'extension du stade André Moga à destination de l'Union Bordeaux-Bègles et de solliciter des subventions auprès de la C.U.B. et de l'E.P.A. EURATLANTIQUE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**9. ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR DE LA Z.A.C. MAIRIE**

Il est décidé d'acquérir auprès de la C.U.B. la parcelle AI 186 d'une surface de 2.155 m<sup>2</sup> au prix de 150.000 Euros, selon l'avis de France Domaines, d'une part pour les besoins du Service de la Culture et d'autre part pour prolonger le Parc de la Mairie et ainsi disposer d'un espace de transition harmonieux avec le secteur d'habitat programmé dans le secteur sud-est de la ZAC Mairie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**10. Z.A.C. MULTI-SITES DE LA MAIRIE – MODIFICATION DU DOSSIER DE CRÉATION – RÉALISATION DU BILAN DE LA CONCERTATION**

Le Conseil approuve le bilan de la concertation relative à l'actualisation du projet d'aménagement du secteur des Sècheries de la ZAC Quartier de la Mairie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

**11. Z.A.C. MULTI-SITES DE LA MAIRIE – MODIFICATION DU DOSSIER DE CRÉATION – RÉALISATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Le programme des équipements publics de la Z.A.C. Quartier de la Mairie est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**

- 12. ACQUISITION DU PERMIS D'EXPLOITATION DU DOUBLET GÉOTHERMIQUE DU SITE ESSO REP**  
Il est décidé de devenir titulaire, au terme d'un acte de cession à intervenir entre ESSO et la Ville de Bègles, d'un permis d'exploiter le gîte géothermique visé dans l'Arrêté Préfectoral du 8 septembre 1983, et au terme de l'instruction d'un dossier de mutation/prolongation déposé en préfecture le 13 juin 2013. M. le Maire est désigné comme future autorité gestionnaire de ce permis, et à ce titre, disposera des droits prévus dans l'arrêté précité, notamment ceux relatifs à l'extension, la prolongation, la fusion, la mutation, l'amodiation ou la renonciation au permis d'exploiter le gîte géothermique du site ESSO REP.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 13. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA VILLE**  
Il sera procédé à divers ajustements.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**
- 14. ADMISSION EN NON-VALEUR**  
Il est décidé d'admettre en non-valeur des titres de recettes concernant des factures de restauration scolaire et de centre de loisirs pour les années 2009,2010 et 2011 pour un montant total de 495,79 Euros.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 15. SUBVENTION AU CLUB D'ENTREPRISES B3E**  
A l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire, une subvention exceptionnelle de 1.000 Euros sera allouée à cette association, partenaire important de la commune.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 16. SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR**  
Dans le cadre du Printemps de la Jeunesse, un groupe de jeunes a souhaité faire un don à une association caritative. Il est décidé de reverser, sous forme de subvention, la somme de 193,70 € à l'Association des Restos du Cœur de Bègles.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 17. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ALTER AMAZONES**  
Une subvention exceptionnelle de 1. 500 € est allouée à cette association qui intervient dans les domaines de la promotion, de l'amélioration énergétique de l'habitat, du bien-vivre ensemble.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
Il est décidé de créer un emploi d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à la réintégration d'un agent. De plus, il sera procédé à la suppression de 100 emplois du tableau des effectifs, ces postes n'étant pas pourvus et ne répondant plus à des nécessités de service après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21 juin 2013.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 19. MODIFICATION DU TARIF DE RESTAURATION POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL**  
Le tarif de 2,35 Euros sera appliqué, à compter du 4 septembre 2013, pour la fourniture de repas par la Cuisine Centrale au personnel municipal.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 20. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**  
Monsieur le Maire est autorisé à lancer une consultation en procédure adaptée pour les travaux d'accessibilité et à signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue de cette consultation.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 21. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANT**  
Le Conseil désigne Madame Edwige LUCBERNET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, représentant Monsieur le Maire, pour la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**
- 22. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANT - CATEGORIE 3**  
Le Conseil désigne Madame Edwige LUCBERNET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, représentant Monsieur le Maire, pour la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 3.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR**